



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2022-110

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2022

Sommaire

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la Coordination des Politiques Interministérielles

69-2022-07-22-00003 - Arrêté N° DSAC_CE_2022_06_21_01 portant modification de la composition de la commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint-Exupéry (2 pages)

Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-07-22-00003

Arrêté N° DSAC_CE_2022_06_21_01 portant
modification de la composition de la
commission consultative économique des
aérodromes de Lyon-Bron et Lyon-Saint-Exupéry



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
Division régulation et développement durable

Lyon, le 22 JUIL. 2022

ARRETE n° DSAC_CE_2022_06_21_01 portant modification de la composition de la commission consultative économique des aérodromes de Lyon - Bron et Lyon – Saint-Exupéry

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DU RHÔNE**

***Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite***

Vu le code de l'aviation civile et particulièrement les articles R. 224-3, D. 224-3 et D. 224-4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-827 du 20 juillet 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aéroports ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de l'État et d'Aéroports de Paris et modifiant le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté préfectoral 2013226-002 du 14 août 2013 portant création de la commission consultative économique des aérodromes de Lyon - Bron et Lyon – Saint-Exupéry ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DSAC_CE_2019_19_09_01 du 20 septembre 2019 portant désignation des membres et du Président de la commission consultative économique des aérodromes de Lyon - Bron et Lyon – Saint-Exupéry ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DSAC_CE_69_2020_10_16_013 du 16 octobre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral précité du 20 septembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DSAC_CE_69_2021_05_12_01 du 21 mai 2021 modifiant l'arrêté préfectoral précité du 20 septembre 2019 ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Considérant la demande de la société Aéroports de Lyon ;

Sur proposition de la Directrice de la Sécurité l'aviation civile Centre-Est ;

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la commission consultative économique des aérodromes de Lyon-Bron et Lyon-Saint-Exupéry fixée par arrêté n° DSAC_CE_2019_19_09_01 du 20 septembre 2019 est modifiée comme suit :

- En qualité de représentants des collectivités locales intéressées :

Monsieur Daniel VALERO, DÉPARTEMENT DU RHÔNE (en remplacement de Monsieur Bruno PEYLACHON)

Monsieur Issam BENZEGHIBA , Métropole de LYON (en remplacement de Madame Émeline BAUME)

- En qualité de représentant des organisations professionnelles du transport aérien et des principaux usagers aéronautiques des aérodromes :

Monsieur Laurent TIMSIT, CHAMBRE SYNDICALE DU TRANSPORT AÉRIEN (en remplacement de Monsieur Georges DAHER)

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances et la Directrice de l'Aviation Civile Centre-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet en charge du Rhône-Sud,

Benoît ROCHAS